Judge R. Beaudry
December 16, 1975

a 2 fibre level at a joint conference of affiliated companies' doctors in England in May 1974.

We agree with most of the recommendations made by Dr. Landry with reference to employees' medicals, a dust limit of 2 fibres per cc for our type of asbestos-cement manufacture, dust counts available to employees, visits by Government inspectors, as these are already our practice. We also agree with the suggestion with respect to smoking and we plan to step up our anti-smoking campaign.

We do not agree with his recommendation on incentive systems, as in our opinion, this is irrelevant. The dust count must be kept below 2 fibres per cc regardless of the speed of operation. We do not use Crocidolite but we do use a small quantity of Amosite fibre. We have no evidence that Amosite fibre is more harmful than Chrysotile but if this is proven, its use will be eliminated.

With the evidence of our achievements in dust control, we resent any implication of apathy towards the health of Atlas employees and the statement that the "industry should be cleaned up immediately".

Sincerely,

J. Barge
President

cc: Dr. Philippe Landry
Dr. Philippe Duval
Dr. Fernand Grégoire

272-2345

DR PHILIPPE LANDRY, M.D., F.C.C.P.
MALADIES PULMONAIRES
2205 EST, RUE BEAUBIEN
MONTRÉAL 330

Le 9 décembre, 1975.

Monsieur le Président,

J'ai eu le privilège d'être conseiller médical pour une industrie intéressée à la transformation de l'amiante, isolation, tuyauterie et matériel de construction. L'amiante utilisée pour ces produits était la chrysotile (amiante blanche) en association selon le cas avec la crocidolite (amiante bleue) ou l'amosite (amiante brune).

De 1967 à 1974, sur 454 employés examinés, 249 ont bénéficié d'un contrôle par le Comité de pneumoconiose et 152 ont été compensés à différents degrés.

Au premier janvier 1974, 90 employés compensés étaient encore à l'emploi de la compagnie, et au 15 novembre 1975, ce nombre était augmenté à plus de 100 employés.

L'exposition moyenne aux fibres d'amiante aux employés compensés était entre 15 et 24 ans.

Sur les 18 employés décédés durant 1967 à 1974, 10 employés ont eu une autopsie. Sur les 18 décès, 3 employés sont décédés avec amiantose et cor pulmonale, 4 employés avec une amiantose associée à un cancer broncho-pulmonaire et 1 cas dû à un mésothéliome. 4 cas sont décédés d'autres maladies associées à de l'amiantose plus ou moins avancée mais sans cancer. 4 cas sont décédés de cancer non localisé aux voies respiratoires mais avec amiantose associée, 3 cas sont décédés pour des raisons autres que l'amiantose ou le cancer.

Depuis septembre 1974, nous avons eu l'occasion d'examiner 5 employés atteints d'une pathologie compatible avec une pleurésie amiantosique.

C'est pourquoi je crois qu'il est de mon devoir de vous faire les recommandations suivantes pour éliminer l'amiantose et diminuer le nombre d'employés susceptibles d'être atteints de cancer des voies respiratoires et qui travaillent dans l'industrie secondaire de l'amiante y compris ceux des sous-contracteurs.

PLAINTIFF'S EXHIBIT